

**Département de la  
CORREZE**

**Commune de  
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

**En exercice : 18**

**Présents : 15**

**Votants : 18**

**Délibération N° 034-2023**

**RECRUTEMENT DE  
SURVEILLANTS DE  
BAIGNADE**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 23 juin 2023

**Présents :**

MM CHAMBRAS, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MMES VERDEYME (procuration à M. GERAUDIE Marc),  
MM. RHODES (procuration à M. CHAMBRAS), FOURCHES (procuration à M. ORLIANGES)

**Secrétaire de Séance** : Mme VILLATOUX

Monsieur le maire indique qu'il convient de procéder au recrutement de 2 surveillants de baignade pour la saison estivale (du 08 juillet au 27 août, avec ouverte la possibilité d'étendre le recrutement jusqu'au 02 septembre), sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives. Il indique que 2 surveillants étant nécessaires simultanément, 3 personnes seront recrutées pour assurer la continuité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Autorise le maire à procéder au recrutement précité
- Précise que le recrutement se fera sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, indice brut 478, majoré 415
- Indique que les crédits afférents sont prévus au budget

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**